



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 33220

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les graves difficultés rencontrées par les personnels administratifs des établissements pénitentiaires de Aiton, Saint-Quentin - Fallavier et Villefranche-sur-Saône, confrontés à un important surcroît de travail, consécutif à de nombreuses mutations, détachements, disponibilités, temps partiels, congés maternités et parentaux. Il souhaite connaître la nature des mesures urgentes qu'elle entend prendre afin de remédier à cette situation de plus en plus intenable.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte aux difficultés rencontrées par le personnel administratif dans trois établissements de la direction régionale des services pénitentiaires de Lyon. Les établissements concernés sont le centre pénitentiaire d'Aiton (capacité de 400 places), la maison d'arrêt de Villefranche (capacité de 600 places) et le centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier (capacité de 400 places). Si les deux premiers établissements cités sont des établissements à gestion déléguée, le troisième a été repris en gestion publique. Le centre pénitentiaire d'Aiton, dont l'effectif théorique est fixé à 17 personnels administratifs (1 attaché, 4 secrétaires administratifs et 12 personnels de catégorie C) accueille au 1er décembre 1999, 5 secrétaires administratifs, 10 personnels de catégorie C, soit un total de 16 agents. Par comparaison, l'effectif réel, à cette même date, pour le centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier est de 1 attaché, 5 secrétaires administratifs, 8 adjoints administratifs et 3 agents administratifs, soit un total de 17 agents. En ce qui concerne la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône dont l'effectif de référence est de 20 personnels administratifs (1 attaché, 4 secrétaires administratifs et 15 adjoints et agents administratifs), elle dispose au 1er décembre 1999 de 1 attaché, 5 secrétaires administratifs, 6 adjoints administratifs et 5 agents administratifs, soit un total de 17 agents. L'administration s'efforce, dans la mesure du possible, de combler les postes demeurés vacants. C'est pourquoi un adjoint administratif nommé sur la liste complémentaire a pris ses fonctions au centre pénitentiaire d'Aiton le 3 janvier 2000. La commission administrative paritaire des 29 et 30 novembre 1999 a donné un avis favorable à la mutation de trois personnels de catégorie C, deux agents à Aiton et un agent à Villefranche-sur-Saône. Un agent administratif joindra son affectation à Aiton dès le 14 février 2000, les dates de prises de fonctions des deux autres personnels seront fixées ultérieurement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33220

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4509

Erratum de la question publiée le : 5 juin 2000, page 3473

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2484

Erratum de la réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3473